

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le dix sept juin à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/06/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2019

OBJET :**Construction d'une station d'Épuration à Curbans - Autorisation de Programme/Crédits de Paiement****Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , M. Christian HUBAUD , Mme Sylvie LABBE , Mme Annie LEDIEU , M. Frédéric LOUCHE , M. Julien NANTAS , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Bernard BOHAIN , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M. François ZAMPA , Mme Carole LAMBOGLIA
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Françoise DUSSERRE procuration à M. François ZAMPA, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Maurice MARCHETTI procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Monique PARA procuration à M. Vincent MEDILI, M Bernard LONG procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s) :

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Claude FACHE, Mme Elsa FERRERO, Mme Maryvonne GRENIER, M. Mickaël GUITTARD, M. Michel GAY-PARA, M. Pierre-Yves LOMBARD, Mme Martine PAUL, M Thierry PLETAN

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Carole LAMBOGLIA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La commune de Curbans s'est lancée en 2016 dans le projet de rénovation de la station d'épuration du secteur du village. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence eaux usées a été transférée à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance qui a repris le dossier.

La station d'épuration actuelle du village de Curbans est de type EPARCO. Elle présente des problèmes de dysfonctionnements et est sous-dimensionnée pour faire face à l'augmentation de la population raccordée.

La Communauté d'agglomération et la commune de Curbans souhaitent, en remplacement, la construction d'une nouvelle station d'épuration répondant à l'accroissement de la population et permettant de solutionner les dysfonctionnements qui compromettent la qualité du cours d'eau dans lequel se rejettent ses effluents.

Compte tenu de la nature du projet, de sa durée de réalisation et des sommes à engager, je vous propose de prévoir ce financement sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement.

Ce mode de gestion, particulièrement utilisé sur des projets financièrement importants et de nature pluriannuelle, permet d'adopter l'opération d'investissement dans son ensemble et de définir l'échéancier et les modalités de mise en œuvre budgétaire pour chaque exercice concerné.

Les AP/CP permettent de n'inscrire, chaque année que les crédits qui seront dépensés au cours de l'exercice. La gestion budgétaire est ainsi mieux adaptée à la réalité de l'avancée du projet.

Concernant la construction de la station d'épuration de Curbans, le plan de financement global est le suivant :

Autorisation de programme :

Dépenses : 321 755.00 € HT
Ressources : 321 755.00 € HT

- Autofinancement : 162 540.00 €
- Subvention : 159 215.00 €

Les crédits de paiement correspondants sont les suivants :

CP 2019 :

Dépenses : 150 000.00 € TTC
Ressources : 150 000.00 € TTC

- Autofinancement : 100 000.00 €
- Subvention : 50 000.00 €

CP 2020 :

Dépenses : 171 755.00 € TTC
Ressources : 171 755.00 € TTC

- Autofinancement : 62 540.00 €
- Subvention : 109 215.00 €

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget assainissement de chaque exercice concerné.

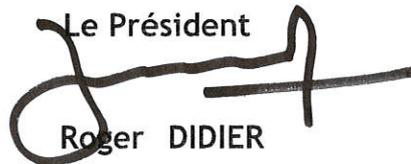
Décision :

Je vous propose aujourd'hui, sur avis favorable de la Commission Développement économique, Finances, Ressources humaines du 4 juin 2019 :

- Article 1 : de créer une autorisation de programme de 321 755.00 HT pour la construction de la station d'épuration de Curbans.
- Article 2 : d'approuver le report des crédits de paiement non consommés d'un exercice sur l'autre.
- Article 3 : De voter le montant des crédits de paiement pour les exercices 2019 et 2020 tels que décrits ci-dessus.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 48

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 27 JUIN 2019

Affiché ou publié le : 27 JUIN 2019